



**CONSEIL MUNICIPAL**  
du jeudi 11 juillet 2024

Responsable de service :  
Laurence FARRUDGIA

**DÉLIBÉRATION N° 04**

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, Mme Angéline GLUARD, M. Jean-François RABEAU, M. Patrick ROBIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès de BRUYN, Mme Héléne RATA, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Camille LAGRANGE, donne procuration à M. Pierre CUCHET  
Mme Marie-Christine MILLAUD, donne procuration à M. le Maire  
M. Dominique GAUDIN, donne procuration à M. Thierry LAMBERT  
M. Jonathan COULANDREAU, donne procuration à M. Jean LORAND  
Mme Héléne de SAINT DO, donne procuration à M. Vincent HEUSICOM  
M. Olivier CALIX, donne procuration à Mme Héléne RATA  
Mme Lisa TEIXEIRA, donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : Mme Angéline GLUARD

Date de convocation .....	04/07/2024
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

**04. Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des attachés au pôle Ressources**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget de la collectivité,

Vu l'organigramme de la collectivité de la Maire d'Aytré adopté au Comité Social Territorial du 4 juillet 2023,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour palier au départ par voie de mutation d'un agent,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés

Crée au 1er octobre 2024, un poste au grade d'attaché de catégorie A à temps complet

Ferme un poste au grade d'attaché de catégorie A à temps complet, créé par la délibération n° 24 en date du 24 janvier 2013 (anciennement service vie scolaire)

Modifie en conséquence, le tableau des effectifs (pièce annexe).

*Annexe 05 : Tableau des effectifs*

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Angéline GLUARD**  
Secrétaire de séance